



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

# AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la susdite municipalité

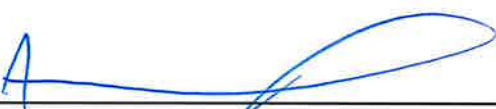
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

par le soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 14 mai 2018 a adopté le règlement numéro 2018-092, intitulé :

**« Règlement numéro 2018-092 modifiant le règlement administratif de manière à autoriser la construction des bâtiments principaux uniquement sur les rues publiques et privée conformes »**

Ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Saint-Lucien aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Lucien, ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2018.



---

Alain St-Vincent-Rioux  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir:

- bureau municipal, 5280, 7<sup>e</sup> rang à Saint-Lucien
- église 5250, 7<sup>e</sup> rang à Saint-Lucien
- site WEB de la municipalité de Saint-Lucien

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 mai 2018.



---

Alain St-Vincent-Rioux,  
Directeur général et secrétaire-trésorier